

PREMIÈRE JOURNÉE

Registre ouvert le _____ à _____ heures _____

Observations de M⁽¹⁾ le 24/02/2025.

Nous contestons le passage en zone N de parcelles actuellement en zone UHC à Pors Poulhan. Cette décision est défavorable à l'intérêt prêté sur plusieurs parcelles et de nombreuses familles. Il y a un déséquilibre et une inégalité d'approche entre Pors Poulhan Plozévet et Pors Poulhan Phaulmic.

Le maintien des parcelles en zone UHC laisse les parcelles des les loeurs de la mer, ne suit aucunement à l'intérêt public et touristique du village.

Il faut penser aux loeurs qui en ont le val de terrains et de logements.

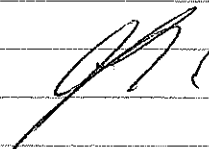
La transmission est mise à mal et les bies perdent aux étrangers.

Nous demandons également à revoir les règles pour les "Dents de mer". La non détermination de permis de construire pour ce type de locaux est incompréhensible.

La préservation du littoral est indispensable or effet cependant cela peut être compatible avec des intérêts prêtes.

Il n'y a pas que les touristes qui font tourner l'économie locale, il faut penser aux générations du coin.

Nous vous remercions pour la bonne prise en compte des doléances ci-dessus et des décisions des biaux et des héritiers qui voient leurs bies privés de leur usage. Mais serait après de plus des générations et au mieux conservés.



⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.